

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 20 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.



**DELBU2023-06-062**

**Commande publique - Fourniture de matériels de pré-collecte : bacs, colonnes et dalles**

Une consultation pour un accord-cadre à bons de commande de fourniture de matériel de pré-collecte, de dalles béton pour conteneurs et de réducteurs pour la collecte de bio-déchets a été lancée.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en appel d'offres ouvert.

La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 05 avril 2023,
- au BOAMP le 07 avril 2023,
- au JOUE le 07 avril 2023.

La présente procédure a fait l'objet d'un avis rectificatif publié :

- au BOAMP le 06 mai 2023,
- au JOUE le 08 mai 2023.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 15 mai 2023 a été prolongée jusqu'au 26 mai 2023 à 12h. Une modification au cahier des charges a été apportée pour que les candidats puissent remettre un bac bio-déchet de leur choix et ainsi ne pas limiter le nombre d'offres sur le lot concerné.

La durée du marché sera de 24 mois à compter du 1er septembre 2023 (ou de la notification si postérieure à cette date) – reconductible 1 fois 2 ans pour une durée totale de 48 mois (soit 4 ans).

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix : 60 points,
- Valeur technique : 40 points,

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 13 juin 2023 à 14 heures, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

La commission a voté l'attribution des lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous :

<b>Lot 1 : Bacs roulants</b>	<b>Montant sur une période de 24 mois : Montant mini : 30 000 € HT - Montant maxi : 200 000 € HT</b>		
CONTENUR	3 rue de la Claire	69009	LYON
<b>Lot 2 : Colonnes aériennes</b>	<b>Montant sur une période de 24 mois : Montant mini : 15 000 € HT - Montant maxi : 150 000 € HT</b>		
UTPM ENVIRONNEMENT	51 rue du Montoir	02380	COUCY LE CHÂTEAU
<b>Lot 3 : Colonnes enterrées</b>	<b>Montant sur une période de 24 mois : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 300 000 € HT</b>		
ASTECH	ZA Plaine d'Alsace, 7 avenue de l'Europe	68190	ENSISHEIM
<b>Lot 4 : Colonnes semi-enterrées</b>	<b>Montant sur une période de 24 mois : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 100 000 € HT</b>		
BLARD ENVIRONNEMENT SAS	42 Quai de la Ruelle	27500	PONT AUDEMER
<b>Lot 5 : Dalles béton pour 1 conteneur 770 L ou 2 conteneurs max 340/360 L 2 roues - sortie face avant</b>	<b>Montant sur une période de 24 mois : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 5 000 € HT</b>		
QUADRIA SAS	68 RUE BLAISE PASCAL	33127	SAINT JEAN D'ILLIAC

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;
- De classer sans suite le lot n°6 pour motif d'infructuosité ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

